



## Garde d enfant (garde exclusive de ma fille)

-----  
Par Visiteur

Bonsoir,

j ai obtenu la garde exclusive de ma fille de 6ans début janvier(la maman rmiste n avait pas fait les demarches pour avoir un avocat,boit et n a pas su se lever le jour de l audience.)

je n ai pas appliqué la decision avant de savoir ce qu il en serait de l appel.

j ai revu mon avocat qui m a annocé que le jugement va être annulé pour erreur de date sur la convocation(vendredi16 au lieu de lundi16)et que ça ne servait à rien de se rendre à l appel(frais inutiles sachant que la decision sera annullée)

j aimerai savoir si il vaut mieux que j y aille quand mm faire acte de présence?

contre qui je peux me retourner sachant que la convocation était envoyée par le tribunal?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

j aimerai savoir si il vaut mieux que j y aille quand mm faire acte de présence?

contre qui je peux me retourner sachant que la convocation était envoyée par le tribunal?

Qui a soulevé l'erreur de la date?

Est ce la mère de votre enfant qui a fait appel?

Est ce le tribunal?

Effectivement si la nullité a été soulevée la décision va être annulée. Mais je ne comprends pas pourquoi il y a une audience en appel puisque l'audience en première instance a été annulée?

Cordialement